

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le lundi 3 février 2025 à 19 h 00**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents les conseillers Josée Beaudoin
Nathalie Laporte
Samuel Côté
Sébastien Bélair
Jean-Noël Leduc
Jean-François Rompré
Jacques Laurendeau

Est absent le conseiller Bertrand Bilodeau.

Sous la présidence de Madame la mairesse Nathalie Pelletier.

Sont également présents le directeur général, Me Jean-François D'Amour et la greffière, Me Marie-Pierre Gauthier.

Est également absente la directrice générale adjointe, Me Sylviane Lavigne.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
3. PRÉSENTATION DU BILAN DE LA VILLE DE MAGOG EN MATIÈRE D'HABITATION POUR L'ANNÉE 2024
4. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX
5. CONSEIL MUNICIPAL
 - 5.1. Proclamation des Journées de la persévérance scolaire;
 - 5.2. Proclamation de la Semaine de la canne blanche.
6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 6.1. Renouvellement du portefeuille d'assurances.
7. ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
 - 7.1. Reddition de compte et rapport de travaux pour une demande de subvention dans le cadre du programme VELOCE III;
 - 7.2. Aide financière à la Fondation Nature Memphrémagog;
 - 7.3. Octroi de contrat pour l'installation de débitmètres sur réseau d'aqueduc.
8. AFFAIRES NOUVELLES
9. DÉPÔT DE DOCUMENTS
10. QUESTIONS DES CITOYENS
11. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL
12. LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

La présente séance est télédiffusée en direct et rediffusée en semaine sur NousTV et Câble Axion.

Elle est également webdiffusée en direct sur la chaîne YouTube et sur la page Facebook de la Ville de Magog. Elle sera disponible sur le site Internet de la Ville le lendemain de la séance. L'adresse de la Ville de Magog est le www.ville.magog.qc.ca/seancesconseilmunicipal.

Les différentes résolutions adoptées par le conseil municipal sont présentées sommairement par les membres du conseil. Il faut se référer au procès-verbal qui sera disponible ultérieurement pour avoir le texte exact de celles-ci.

1. 017-2025 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par le conseiller Jean-Noël Leduc

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question portant sur l'ordre du jour.

3. PRÉSENTATION DU BILAN DE LA VILLE DE MAGOG EN MATIÈRE D'HABITATION POUR L'ANNÉE 2024

Mme Nathalie Laporte, conseillère, membre de la Commission planification et développement du territoire présente le bilan de la Ville de Magog en matière d'habitation pour l'année 2024.

Madame la Mairesse et Mme Laporte invitent les citoyens à poser leurs questions concernant la présentation.

Les intervenants sont :

- M. Michel Raymond :
 - Contributions reçues pour des unités résidentielles utilisées comme résidences de tourisme;
 - Résidence de tourisme créées au centre-ville;
 - Logement sociaux créés;
 - Propriétaires ayant bénéficié de la subvention de la Ville pour le logement abordable en 2024;
 - Logements sociaux à Omerville.
- Mme Lise Messier :
 - Propriété du terrain de l'actuel aréna;
 - Location à court terme;
 - Résidences de tourisme au centre-ville.
- M. Pierre Boucher :
 - Projet suivant la décontamination du terrain de l'hôtel Union;
- M. Pierre Charrette :

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

- Utilisation des deux grands terrains appartenant à la Ville (aréna actuel et usine de traitement des eaux d'Omerville) pour du logement social;
- M. Robert Ranger :
 - Liste d'attente pour les logements sociaux;

4. 018-2025 APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal approuvé par la présente résolution au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST proposé par le conseiller Jean-François Rompré

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 20 janvier 2025 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. CONSEIL MUNICIPAL

5.1. Proclamation des Journées de la persévérance scolaire

ATTENDU QUE les décideurs et les élus de l'Estrie ont placé, depuis 20 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image et l'attractivité régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le chômage et l'inactivité, ainsi que plusieurs problèmes sociaux;

ATTENDU QUE les élus de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et des Estriens, en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmentent l'égalité des chances;

ATTENDU QUE les élus de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, dans le cadre d'un exercice de planification régionale réalisé en 2022, parmi leurs priorités, l'attraction, la rétention, l'emploi et la formation, ainsi que le développement social;

ATTENDU QUE les conséquences individuelles du décrochage scolaire sont nombreuses sur la santé physique et mentale, sur les comportements sociaux, sur l'employabilité et sur la productivité au travail;

ATTENDU QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, à savoir que le coût économique du décrochage scolaire en Estrie est estimé entre 32 949 \$ et 43 811 \$ par décrocheur, représentant un total de 1,14 à 1,54 milliard de dollars pour la région chaque année;

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

ATTENDU QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encore 18,2 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires;

ATTENDU QUE pour garantir le dynamisme de notre région, la prospérité de nos entreprises et la pleine participation de nos citoyens à l'économie de l'Estrie, il est crucial de poursuivre les efforts de mobilisation autour de la réussite éducative;

ATTENDU QUE la réussite éducative n'est pas un enjeu qui concerne exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

ATTENDU QUE l'organisation R3USSIR organise, du 10 au 14 février 2025, la 16^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « La persévérance fait toute la différence! ». Cette édition 2025 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut jouer un rôle fondamental afin de motiver les jeunes et favoriser leur persévérance scolaire;

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

IL EST proposé par le conseiller Jacques Laurendeau

Que la Ville de Magog :

- proclame les 10, 11, 12, 13 et 14 février 2025 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la Ville;
- appuie R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- encourage et félicite publiquement les jeunes citoyens de la Ville de Magog pour leur persévérance scolaire;

Que les membres du conseil municipal de Magog :

- portent fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire afin de démontrer leur appui;
- participent au Jeudi PerséVERT le 13 février 2025, en portant des vêtements ou un accessoire de couleur verte pour démontrer leur engagement envers la persévérance scolaire;
- affichent le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible;

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à R3USSIR.

5.2. Proclamation de la Semaine de la canne blanche

ATTENDU QU'au Québec, on compte plus de 100 000 personnes atteintes de cécité totale ou partielle (déficiência visuelle légère à sévère) dont la très forte majorité vit sous le seuil de la pauvreté;

ATTENDU QUE le Conseil des aveugles de Memphrémagog (CAM) existe depuis plus de 60 ans et a pour mission de défendre les droits des personnes aveugles et malvoyantes de la MRC de Memphrémagog afin de favoriser leur intégration à part entière dans tous les domaines de l'activité humaine;

ATTENDU QU'afin de créer un lien plus étroit entre les personnes handicapées visuelles et les personnes voyantes, le CAM organise des activités culturelles et récréatives;

ATTENDU QUE l'une de celles-ci est la « Semaine de la canne blanche » qui se déroulera dans la semaine du 2 au 8 février 2025;

ATTENDU QUE cette semaine a pour but de sensibiliser la population face au problème d'autonomie des personnes handicapées visuelles, puisque la canne blanche joue un rôle essentiel et représente la liberté et l'autonomie;

ATTENDU QUE dans les rues et les lieux publics, la canne blanche permet aux personnes aveugles et malvoyantes de se déplacer en toute sécurité, tout en sensibilisant les passants à leur condition;

ATTENDU QUE ses rôles principaux sont d'indiquer aux autres passants et aux conducteurs de véhicules que son utilisateur a des limitations visuelles, de détecter les obstacles et les dénivellations du sol et de communiquer de l'information sur les revêtements;

ATTENDU QUE lorsqu'elle a été inventée, la canne blanche a permis d'augmenter la qualité de vie de ses utilisateurs;

IL EST proposé par la conseillère Josée Beaudoin

Que la Ville de Magog proclame la semaine du 2 au 8 février 2025 « Semaine de la canne blanche ».

6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

6.1. 019-2025 Renouvellement du portefeuille d'assurances

IL EST proposé par la conseillère Nathalie Laporte

Que la Ville de Magog entérine le renouvellement des polices en assurance de biens, contre les délits et le bris d'équipements, en assurance de biens des installations d'Hydro-Magog, en assurance automobile et en assurance responsabilité civile et municipale, comprises dans le regroupement des Villes de

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

Varennnes/Sainte-Julie, qui inclut Magog, pour la période du 1^{er} décembre 2024 au 1^{er} décembre 2025 pour un montant total de 682 101 \$, avant les taxes, aux conditions de renouvellement négociées par l'Union des municipalités du Québec.

Les dépenses d'assurances seront imputées aux postes budgétaires 02-193-00-420 et 02-830-00-420.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

7.1. 020-2025 Reddition de compte et rapport de travaux pour une demande de subvention dans le cadre du programme VELOCE III

ATTENDU QUE la Ville de Magog a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE pour l'exercice financier 2022-2023, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1^{er} avril 2022 et la date de la lettre d'annonce du projet;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 29 août 2023 au 31 août 2024;

ATTENDU QUE la Ville de Magog transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doivent comprendre :

- le détail des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant des sommes dépensées);
- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- le résultat quant aux indicateurs suivants :
 - nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes réalisées (volet 1);
 - nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes améliorées ou mises aux normes (volet 2);
 - nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes entretenues (volet 3);

IL EST proposé par le conseiller Samuel Côté

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

Que la Ville de Magog :

- autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liés travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur;
- reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- certifie que le chargé de projet, Section réalisation ou la coordonnatrice, Division ingénierie est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2. 021-2025 Aide financière à la Fondation Nature Memphrémagog

ATTENDU QUE la Fondation Nature Memphrémagog est un organisme à but non lucratif qui se consacre à la protection des milieux humides, hydriques et terrestres présents au sein du bassin versant du lac Memphrémagog et de la vallée de la rivière Tomifobia;

ATTENDU QUE la protection de la biodiversité et les changements climatiques sont les deux principaux enjeux environnementaux à l'échelle de la planète et que ces enjeux entraînent d'importantes répercussions tant sociales qu'économiques;

ATTENDU QUE la Fondation Nature Memphrémagog sollicite une contribution financière de 50 000 \$ de la Ville de Magog;

ATTENDU QUE la Ville désire appuyer l'organisme dans sa mission, ses objectifs et ses projets, lesquels sont alignés avec la Politique environnementale de la Ville;

ATTENDU QUE conformément aux pouvoirs d'aide prévus aux termes de la *Loi sur les compétences municipales*, la Ville peut accorder une aide financière à un organisme à but non lucratif;

IL EST proposé par le conseiller Sébastien Bélair

Que la Ville de Magog verse la somme de 50 000 \$ à la Fondation Nature Memphrémagog à titre d'aide financière, aux conditions jointes en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3. 022-2025 Octroi de contrat pour l'installation de débitmètres sur réseau d'aqueduc

ATTENDU QUE la Ville a, par avis public, obtenu des prix pour le projet d'installation de débitmètres sur réseau d'aqueduc;

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

ATTENDU QUE les soumissions ouvertes sont les suivantes :

<i>Nom du soumissionnaire</i>	<i>Prix avant taxes</i>
Groupe Lapalme inc.	1 232 500,00 \$
T.G.C inc.	1 243 748,64 \$
Nordmec Construction inc.	1 427 444,00 \$

ATTENDU QUE Groupe Lapalme inc. est le plus bas soumissionnaire et qu'il est conforme;

IL EST proposé par le conseiller Jean-Noël Leduc

Que le contrat d'installation de débitmètres sur réseau d'aqueduc soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe Lapalme inc., pour un total de 1 232 500 \$, avant taxes, suivant les documents d'appel d'offres préparés par la Ville, dans le dossier APP-2024-370-P et la soumission de l'entrepreneur ouverte le 21 janvier 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet

9. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose les documents suivants :

- a) liste des comptes payés au 30 janvier 2025 totalisant 9 124 852,61 \$;
- b) Rapport annuel sur l'exercice du pouvoir prévu à l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* – Ce rapport fait état des autorisations accordées par la Ville de Magog en vertu de l'article 93 de la Loi, lequel permet, à certaines conditions, de déroger à la réglementation d'urbanisme en vigueur dans un objectif de création de logements.

10. QUESTIONS DES CITOYENS

Questions d'intérêt particulier

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à remplir un formulaire d'identification et à le remettre à la greffière à la fin de la séance. Ce formulaire est disponible à l'entrée de la salle. Il permettra à la Ville de communiquer avec les citoyens pour éclaircir une question posée ou pour y répondre lorsque la question comporte un intérêt particulier. Il n'est pas nécessaire de le remplir plus d'une fois.

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à le faire en direct, par téléphone ou par le biais de la page Facebook de la Ville, lors de la télédiffusion ou la webdiffusion de la séance.

Réponses à des questions antérieures :

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

Avant de donner la parole aux citoyens, Madame la mairesse répond aux questions suivantes posées lors des séances antérieures :

- M. Vincent Jacques :
 - Tarifs pour la vidange des fosses septiques.

Questions des personnes présentes, transmises via Facebook ou par téléphone :

Les intervenants sont :

- M. Pierre Charrette :
 - Authentification par reconnaissance faciale et option de prépaiement du Portail citoyen Magog.
- MM. Jacques Dodier et Christian Perreault (Action Lac Magog) :
 - Rampe de mise à l'eau de la rue Bournival;
 - Patrouille nautique de la MRC de Memphrémagog.
- M. Philippe Gosselin :
 - *Statu quo* pour la rampe de mise à l'eau de la rue Bournival.
- M. Martin Roy (voisin de la rampe de mise à l'eau) :
 - Sécurité et achalandage autour de la rampe de mise à l'eau de la rue Bournival.
- M. Robert Ranger :
 - Tarifs douaniers des États-Unis envers le Canada.
- Mme Doris Tourigny :
 - Rampe de mise à l'eau de la rue Bournival.
- M. Pierre Boucher :
 - Futur bâtiment de la Plage des Cantons.
- Mme Diane Beauregard :
 - Rampe de mise à l'eau de la rue Bournival.
- M. Michel Raymond :
 - Compteurs communicants;
 - Réception des comptes de taxes;
 - Intérêts sur les comptes d'électricité reçus tardivement pendant la grève de Postes Canada.
- Mme Lise Messier :
 - Bureaux de la Société d'assurance automobile du Québec;
 - Masse salariale des employés municipaux;
 - Langue de la musique au centre-ville de Magog.
- M. Emrick Cleary :
 - Projet d'aréna à l'école secondaire de La Ruche;

11. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil livrent leurs messages et commentaires, en commençant par le conseiller Jean-Noël Leduc. Par la suite, Madame la

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MAGOG**

mairesse informe la population des différents dossiers actifs et des activités prévues sur le territoire.

12. 023-2025 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST proposé par le conseiller Jean-François Rompré

Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers 20 h 42

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mairesse

Greffière